

MAITRE D'OUVRAGE

**COMMUNE DE BELVEDERE**  
**1, Place Baldoni 06450 Belvédère**

REGLEMENT DE LA CONSULTATION  
RC

**Aménagement d'une borne de camping-car**

**DATE LIMITE DE REMISE DES OFFRES Le 21 avril 2017 à 11 heures 30 terme de rigueur**

### **ARTICLE 1 – Nom et adresse de l'acheteur public**

Commune de Belvédère – 1, place du colonel Baldoni 06450 BELVEDERE– téléphone : 04 93 03 41 23

### **ARTICLE 2 – Objet de la Consultation**

Aménagement d'une borne de camping-car

### **ARTICLE 3 – Adresse auprès de laquelle les documents peuvent être obtenus :**

Les candidats pourront télécharger le dossier de consultation aux adresses suivantes :

[www.marches-securises.fr](http://www.marches-securises.fr) ou [www.mairie-belvedere.fr](http://www.mairie-belvedere.fr)

### **ARTICLE 4 – Adresse auprès de laquelle des informations peuvent être obtenues :**

Par courriel à l'adresse : [secretariat@mairie-belvedere.fr](mailto:secretariat@mairie-belvedere.fr)

### **ARTICLE 5 – Description du Marché**

La présente consultation est réalisée sous la forme d'un marché à procédure adaptée Ordonnance du 23 juillet 2015, article 27 du décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics

La Maîtrise d'Œuvre est assurée par monsieur PARISOT Philippe

#### **5.1 décompositions en lots :**

Au regard des travaux à réaliser, le MAPA sera composé d'un lot unique.

#### **5.2 Compléments à apporter au C.C.T.P. et C.C.A.P.**

Les candidats n'ont pas à apporter de complément au Cahier des Clauses Techniques Particulières (C.C.T.P.) et au Cahier des Clauses Administratives Particulières (C.C.A.P.).

#### **5.3 Variantes**

Non autorisées.

#### **5.4 Délais d'exécution**

Le délai d'exécution est de huit semaines.

#### **5.5 Visite des lieux.**

Une visite des lieux est obligatoire. A cet effet le RV sera pris par téléphone au 04.93.03.41.23 pour définir le jour de visite qui sera organisé les 3, 10 et 18 avril 2017 à 10 heures sur site.

#### **5.6 Délai de validité des offres**

Le délai de validité des offres est fixé à cent vingt jours, à compter de la date limite de remise des offres.

### **ARTICLE 6 – PRESENTATION DES OFFRES**

Les offres devront être rédigées en langue française, les prix devront être exprimés en euros.

Le dossier à remettre par les candidats comprendra les pièces suivantes, datées et signées.

#### **Conditions de participation**

##### ***Un Acte d'Engagement (A.E.)***

**Le Cahier des Clauses Administratives Particulières (C.C.A.P.),**

**La décomposition du prix global et forfaitaire (D.P.G.F.) valant Cahier des Clauses Techniques Particulières (CCTP),**

**Le présent règlement de consultation (R.C.)**

**Les plans des travaux à réaliser**

## **Renseignements d'ordre juridique, économique, financier et technique**

- Lettre de candidature (DC 1) ;
- Déclaration du candidat (DC 2) ;
- Liste de références pour des travaux similaires réalisés au cours des trois dernières années ;
- Potentiel de l'entreprise en personnel et matériels, certificats de qualification professionnelle.
- Chiffre d'affaires des trois dernières années, bilan ou extrait de bilan ;
- Attestations d'assurance responsabilités civile et décennale en cours de validité ;
- attestations et justificatifs que le candidat ne se trouve pas dans un cas d'interdiction de soumissionner (art 51 du décret)
- Récépissé fourni par la mairie à l'issue de la visite obligatoire du chantier.

### ***ARTICLE 7 – PRESENTATION DES CANDIDATURES ET JUGEMENT DES OFFRES***

Critères de jugement des candidatures :

- Garanties et capacités technique et financière.
- Références professionnelles pour travaux de même ampleur datant de moins de 3 ans

Critère de jugement des offres :

L'offre économiquement la plus avantageuses sera appréciée en fonctions des deux critères ci-dessous :

- Mémoire Technique (sur 20 points): coefficient de pondération 20%  
Disponibilité de l'entreprise 4 points  
Planning détaillé, phasage 4 points  
Méthodologie d'intervention et fiches techniques 8 points  
Objectif développement durable 4 points
- Prix : coefficient de pondération 80 % (le moins disant 20 points)

Le pouvoir adjudicateur décide de recourir à la négociation en se réservant toutefois la possibilité d'attribuer le marché sur la base des offres initiales sans négociation.

### ***ARTICLE 8 – CONDITIONS D'ENVOI OU REMISE DES OFFRES***

Les plis contenant les offres pourront être envoyés en Recommandé avec accusé de réception ou déposés contre récépissé à l'adresse : Mairie de Belvédère – 1, place Baldoni 06450 BELVEDERE

**Avant le 21 avril 2017 à 11 heures 30 terme de rigueur.**

Le pli cacheté fermé portant les mentions « **Aménagement d'une borne pour camping-car** » contiendra les pièces mentionnées à l'article 6 : justificatifs, références, attestations demandés, échantillons, l'attestation de visite des lieux ainsi que les pièces du marché dûment complétées et signées.

### ***ARTICLE 9 – RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES TECHNIQUES & ADMINISTRATIFS***

les candidats devront s'adresser par mail [secretariat@mairie-belvedere.fr](mailto:secretariat@mairie-belvedere.fr)

à \_\_\_\_\_, le \_\_\_\_\_.